



# EAU

## Rapport annuel 2017

sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion de l'Eau



## **Table des matières**

<b>I. Préambule .....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>II. Les chiffres clés de l'année 2017 .....</b>	<b>- 5 -</b>
<b>III. Les faits marquants de 2017.....</b>	<b>- 6 -</b>
<b>IV. Contexte Et périmètre d'action du SIGN .....</b>	<b>- 9 -</b>
Le SIGN et les acteurs de l'eau .....	9 -
De la concession.....	10 -
... à la regie intéressée .....	10 -
Le territoire et la population desservie .....	11 -
Ménages par quartier et commune du Grand Nouméa (source Isee).....	12 -
<b>V. Les caractéristiques techniques du service.....</b>	<b>- 13 -</b>
L'Unité de Distribution.....	13 -
Une exploitation dynamique.....	15 -
La ressource en eau.....	15 -
Le périmètre du champ captant .....	15 -
Evolution de l'exploitation de la ressource .....	16 -
La qualité de l'eau.....	17 -
Autocontrôle réalisé par la CDE.....	17 -
Analyses complémentaires réalisées par le SIGN.....	18 -
Epandage DASS.....	20 -
Le patrimoine réseau.....	20 -
Le rendement du réseau .....	21 -
Maintenance, entretien et travaux sur le réseau .....	22 -
Travaux et entretiens réalisés par la Calédonienne des Eaux .....	22 -
Travaux et études réalisés en 2017 par le SIGN : .....	23 -

Vente d'eau aux communes .....	- 24 -
La part du Grand tuyau .....	- 27 -
<b>VI. Tarification et recettes .....</b>	<b>- 29 -</b>
Le coût du service .....	29 -
Rémunération du délégataire .....	29 -
Le compte annuel de résultat 2017 de l'exploitation .....	30 -
Bilan des produits et charges du délégataire .....	31 -
Bilan des produits et charges du budget annexe du SIGN .....	32 -
<b>VII. Les perspectives pour 2018 .....</b>	<b>- 33 -</b>

## I. PREAMBULE

Le présent rapport est établi conformément à l'article L.126-1 du code des communes de la Nouvelle Calédonie. « Les groupements de communes de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière »<sup>1</sup>.

Afin de continuer à la bonne marche du service public et l'exploitation de la production d'eau potable à partir du Grand Tuyau, le SIGN a procédé en 2015 au rachat de la totalité des parts de la SADET, ayant pour conséquence directe la dissolution de cette dernière.

---

<sup>1</sup> Extrait du code des communes de Nouvelle Calédonie (chapitre VI, article L.126-1)

## II. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2017

**4 communes clientes desservies au 31 décembre 2017**

**60 Km de réseaux de desserte**

**4 interventions pour fuites sur canalisations**

**6 034 716m<sup>3</sup>** d'eau produits par la Station de pompage Côte 100

**6 050 544m<sup>3</sup>** d'eau pompés en 2017 à partir des 11 forages de la nappe alluviale de la Tontouta, soit une augmentation de 11% par rapport à 2016, et une moyenne de 16 577 m<sup>3</sup>/j.

**5 961 692 m<sup>3</sup>** d'eau vendus en 2017, soit une augmentation globale de 12 % par rapport à 2016

**18 975 447 m<sup>3</sup>** d'eau consommés en 2017 sur les ressources du Grand Nouméa soit une baisse globale de 2,38% par rapport à 2015

**307 m<sup>3</sup>/abonné/an** le ratio de consommation globale pour les abonnés domestiques du Grand Nouméa (recul de 4,6%)

**98,9%** le rendement du réseau

**65,4 M.F.CFP** investis en 2017 en opérations de renouvellement sur les réseaux et les ouvrages

Le GT représente **25,4%** des volumes fournis par l'ensemble des ressources en eau du Grand Nouméa

### III. LES FAITS MARQUANTS DE 2017

Le début de l'année 2017 est marqué par le cyclone COOK, les coupures ENERCAL associées et les dégâts constatés sur l'inverseur de source par les coupures de courant (casse d'une pièce empêchant de basculement automatique sur le groupe électrogène). De plus, le recul des berges de la Tontouta au niveau des ouvrages de la partie amont du champ captant a été fortement accentué par le cyclone Cook, rendant urgent la réalisation des travaux de confortement des berges.

La deuxième partie de l'année est marquée par un étiage précoce et une période de sécheresse critique entraînant une sollicitation accrue de l'aqueduc de la Tontouta. Cet étiage sévère a également donné lieu à de nombreux feux dont un important à proximité du champ captant.

Cet étiage, couplé au fait que l'adduction principale de la commune de Nouméa (permettant l'approvisionnement via le barrage) n'est pas entièrement renouvelée maintient une consommation d'eau élevée du Grand Tuyau. Cette augmentation s'étend à la commune de Païta, qui a été fortement impactée par l'épisode de sécheresse.

> Janvier	Signature de la convention d'entretien de la servitude de passage
	Intervention de la société WEIR pour le resserrage de la partie supérieure du corps de pompe P2 suite à sa réhabilitation.
	Crash d'un hélicoptère de l'armée en amont du champ captant à TONTOUTA, sans incidence sur la qualité de l'eau produite.
> Février	Renouvellement de l'injecteur de la protection cathodique.
	Mise en place d'une clôture autour de la Côte 23 par le SIGN.
	Sécurisation du Forage F2 sur le Champ Captant par le SIGN .
> Mars	Entretien de la passerelle de l'Anse UARE.
	Renouvellement du liquide électrolytique des démarreurs de la Côte 100.
	Réunion CDE/SIGN pour aborder la sécurisation des sites.
> Avril	Intrusion et dégradation constatés aux réservoirs de OUABOUDÉ.
	Passage du cyclone tropical COOK.
	Problème d'alimentation électrique lors du passage du cyclone COOK.
	Affouillement des berges du Champ Captant et de la berge en rive gauche de l'antenne village de la KARIKOUIE (Païta), conséquence du cyclone COOK.
	Problème sur l'inverseur de source automatique à la Côte 100.
	Vidange de l'Antenne village PAITA Sud (Karikouié)
	Renouvellement de la batterie de compensation de la pompe 5.
	Recrutement au SIGN d'un Chargé d'Etude Environnement pour le suivi de la DSP de l'Aqueduc.
	Réfection de la route interne d'accès au champ captant
	Remise à niveau de la route d'accès gros porteurs par la propriété PASCO.

	Passage du cyclone tropical DONNA.
> Mai	Préparation du chantier de renouvellement des pompes de forage sur le Champ Captant.
	Visite de chantier des entreprises pour la réponse à l'appel d'offres du confortement de talus PATEA/SETIANO.
	Livraison de la pompe 4 pour revamping chez WEIR à WOLLONGONG Australie.
> Juin	Renouvellement des deux pompes d'exhaure du forage F2.
	Renouvellement des deux pompes d'exhaure du forage F6.
	Renouvellement de la pompe d'exhaure du forage F8.
	Reprise et entretien de la conduite en passage aérien à PAITA.
	Renouvellement du débitmètre électromagnétique de la sortie de la Côte 100.
	Accident routier sur la SAVEXPRESS proche du pont de la DUMBEA ayant causé des dommages superficiels sur le revêtement de la conduite en partie aérienne
> Juillet	Visite des berges du Champ Captant avec la DAVAR, la DDR, les collectivités du Grand Nouméa.
	Raccordement de l'antenne d'alimentation du réservoir Sud de DUMBEA.
	Visite des installations de l'Aqueduc dans le cadre de la sensibilisation des mineurs à la protection de la ressource et la mise en place du PPE.
> Août	Courrier du SIGN pour notifier la volonté de renouveler les pompes de forages à l'identique.
	Visite des installations de l'Aqueduc par les membres de la CCSPL.
	La DAVAR annonce une situation d'étiage précoce et éventuellement une période de sécheresse particulièrement critique.
	Réunion de crise sécheresse organisée par la DAVAR.
	Travaux de réfection de la clôture effectués à OUABOUCHE par le SIGN.
> Septembre	Ouverture de l'antenne ONDEMIA pour les besoins de la commune de Païta suite à la sécheresse.
	Conférence à la CPS consacrée à l'eau et sa préservation par rapport à la sécheresse.
> Octobre	Le SIGN valide le report du nettoyage des réservoirs de OUABOUCHE par rapport à la sécheresse.
	Début d'épandage de larvicide à TONTOUTA par la DASS incluant le marais du Champ Captant de l'Aqueduc.
	Fin du reconditionnement à neuf de la pompe 4 chez WEIR et mise à disposition à WOLLONGONG.
	Antenne SAVANNAH débridée pour les besoins en eau de la commune de Païta face à la sécheresse.
	Incendie sur la propriété MAGNIN à TONTOUTA entraînant des coupures ENERCAL sans incidences majeures sur la production d'eau potable.
	Prélèvement par la DASS au Champ Captant pour suivre l'impact de leur campagne d'épandage de larvicide.
	Réunion groupe de travail sur la problématique de la sécheresse organisée par la DAVAR.
> Novembre	Longue coupure ENERCAL à OUABOUCHE suite à des problèmes de livraison localisés entre Païta et ONDEMIA.

	<p>Le SIGN valide le report du renouvellement des automates de la Côte 23 et Côte 100 par rapport à la sécheresse.</p>
	Expertise VERITAS sur le problème de l'inverseur de source.
	Fin des travaux de confortement du talus PATEA/SETIANO.
	Prélèvement par la DASS au Champ Captant pour suivre l'impact de leur campagne d'épandage de larvicide.
	Constat de dégradation lors de la remise en place de la pompe 4 par SOCALMO. WEIR recommande son retour en Australie.
	Renouvellement de l'inverseur de source.
	Antenne ONDEMIA débridée pour les besoins en eau de la commune de Païta face à la sécheresse.
> Décembre	Le SIGN lance un appel d'offres pour le confortement des berges du Champ Captant.
	Dévoiement et raccordement de la DN 450 antenne du MONT DORE proche de l'ouvrage d'art de la piste cyclable dans le cadre du projet Néobus.
	Incendie à TONTOUTA entraînant des coupures ENERCAL sans incidences majeures sur la production d'eau potable.
	Prélèvement par la DASS au Champ Captant pour suivre l'impact de leur campagne d'épandage de larvicide.
	Mise en service du Réservoir Sud de Dumbéa avec réglage de l'Antenne.
	Actualisation du PSSE (actions et programme d'analyse)



## IV. CONTEXTE ET PERIMETRE D'ACTION DU SIGN

### LE SIGN ET LES ACTEURS DE L'EAU

Les années 1993 et 1995 ont connu une sécheresse marquée, les communes ont instauré des restrictions d'eau durant la période, une insuffisance des ressources en eau potable a été constatée sur le Grand Nouméa. Ce phénomène s'aggravant, il était urgent de mettre en place des équipements exploitables sur les trente années à venir.

En 1997 l'étude MONTALEV a été lancée pour les besoins en eau du Grand Nouméa, la consommation moyenne est fixée à 500L/jour/habitant.

Le débit de pointe consommé par la population du Grand Nouméa en 1996 est de 85 553 m<sup>3</sup>/j.

Le débit de pointe extrapolé par rapport à la croissance de la population en 2030 est de 159 562 m<sup>3</sup>/J pour 221 614 habitants.

Le déficit par rapport à la capacité des ressources du Grand Nouméa à l'horizon 2030 correspond à 96 640 m<sup>3</sup>/j.

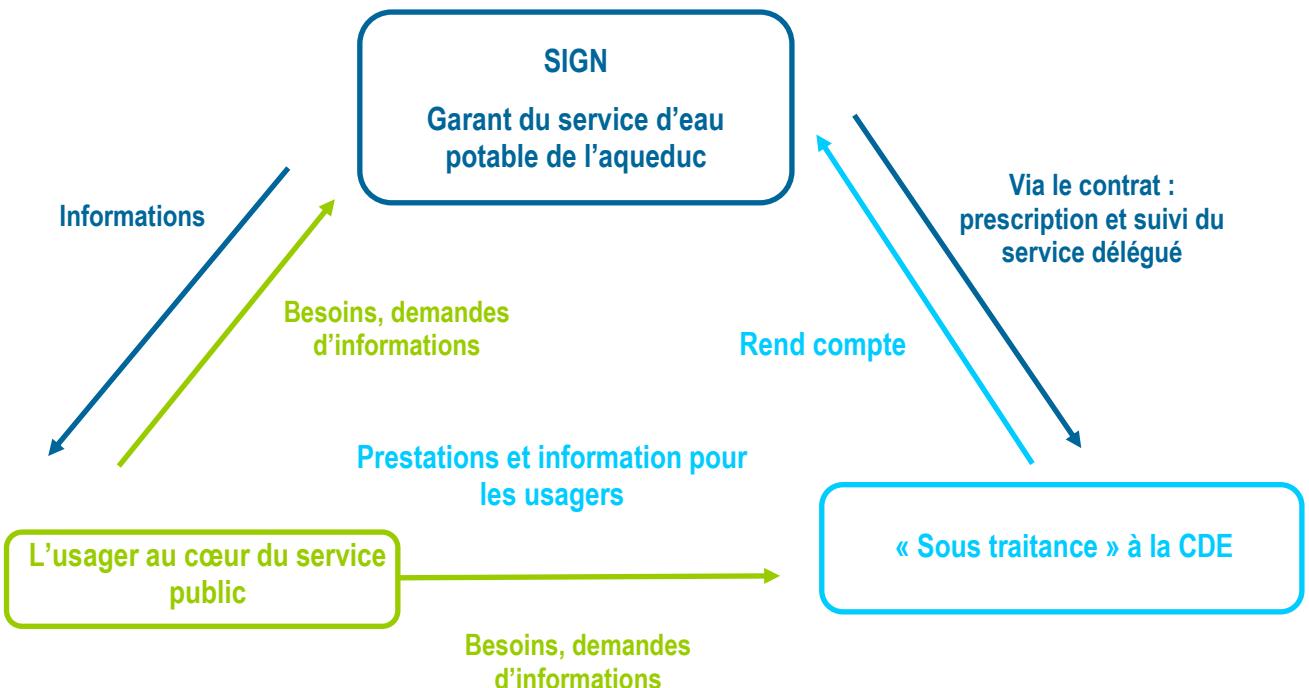
Le captage de la Tontouta a un débit de 1,13 m<sup>3</sup>/s en étiage instantané. Cette solution permet d'augmenter la ressource en fonction des besoins futurs.

Le caractère intercommunal des investissements à réaliser, et le degré d'urgence ont amené les maires de Nouméa, Mont-Dore et Païta à créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU). Le 24 mars 1998, un protocole était signé en présence du Président de la province Sud.

Par arrêté n°98/01 du 7 août 1998, les communes de Nouméa, Mont-Dore et Païta ont créé le SIVU « EGN » (Eaux du Grand Nouméa) ayant pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation des ouvrages destinés à la création et au renforcement des ressources en eau potable des communes adhérentes. La commune de Dumbéa a rejoint le SIVU en décembre 1998.

Par délibération n°98/07 du 24 décembre 1998, le Syndicat a délégué à la Société Anonyme Des Eaux de TONTOUTA, la « SADET » (filiale du Groupe Suez-Lyonnais des Eaux) la réalisation et l'exploitation des ouvrages de production et de transport de l'adduction de la TONTOUTA pour **le renforcement de l'alimentation en eau du Grand Nouméa** par un contrat de concession d'une durée de cinquante ans, durée correspondante à celle des amortissements des ouvrages à la charge du concessionnaire.

Le SIVU a été dissout et ses compétences transférées au SIGN (Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa) le 1er juillet 2010.



### *La gouvernance de l'eau au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa*

#### DE LA CONCESSION...

Initialement quatre avenants ont modifié le contrat depuis son entrée en vigueur :

- L'avenant n°1, du 12 mars 1999, autorisant le concessionnaire à utiliser les ouvrages du Grand Tuyau pour un usage agricole et portant sur les indexations tarifaires ;
- L'avenant 2, du 25 mars 2005, négocié à l'initiative de la SADET pour rééquilibrer économiquement le contrat initial, a profondément modifié le système de rémunération du concessionnaire.
- L'avenant 3, du 29 juin 2009, négocié à l'initiative du Syndicat suite aux observations de la Chambre Territoriale des Comptes de Nouvelle Calédonie (CTCNC), a pris effet au 1er juillet 2009, pour augmenter la part de risque du concessionnaire.
- L'avenant 4, signé en 2011, a prolongé, les conditions provisoires de l'avenant 3, à savoir la non application du coefficient Hn dans la formule de révision des prix et le maintien du Plan Prévisionnel de Renouvellement (PPR) défini dans l'avenant 3.

#### ... A LA REGIE INTERESSEE

Les principales étapes se présentent comme suit :

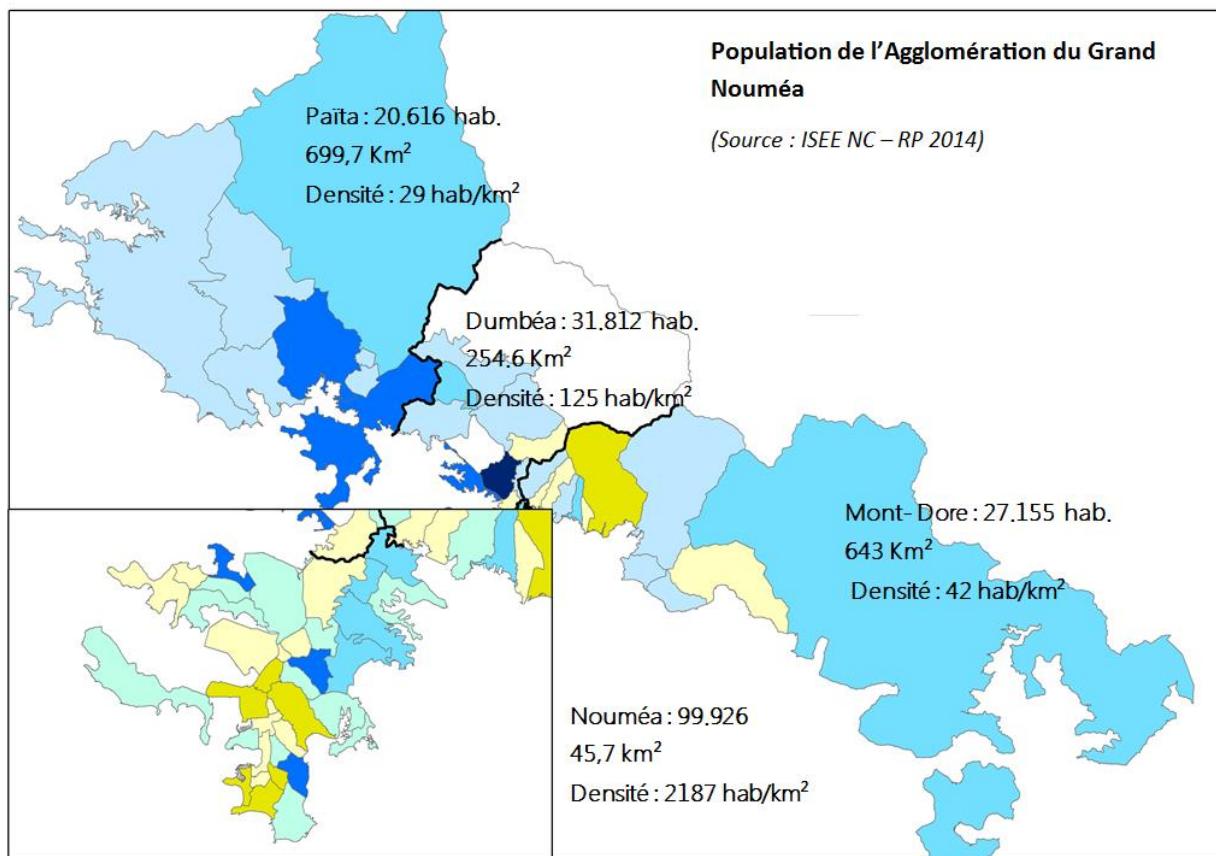
- Le SIVU des Eaux du Grand Nouméa a été créé le 7 août 1998 par les communes du Mont Dore, de Nouméa et de Païta, rejoints par la commune de Dumbéa en décembre 1998. Le SIVU a confié la construction de l'adduction en eau potable de la rivière TONTOUTA ainsi que son exploitation à la Société des Eaux de la Tontouta (SADET), filiale à 100 % de la Lyonnaise des Eaux (LDE), par un contrat de concession d'une durée de cinquante ans (1er janvier 1999 à 2048). La SADET a suivi la construction de l'Aqueduc et assure son exploitation depuis octobre 2001.
- 2011 : La lyonnaise des eaux par le biais de la Calédonienne Des Eaux(CDE) souhaite céder une partie du capital de la SADET. Le comité syndical rejette cette proposition.

- 2013 : Les négociations avec la LDE et le SIGN ont permis de conclure le rachat de 100% des titres de la SADET par le SIGN. Le but est de transformer le contrat de concession de 50 ans en contrat d'exploitation de plus courte durée.
- 2014 : l'appel d'offre pour la reprise en régie sur 6 ans a été remporté par la CDE.
- 2015 : le 12 janvier, l'AFD a débloqué les fonds pour le rachat total des titres de la SADET qui, de facto, dissous la SADET.

## **LE TERRITOIRE ET LA POPULATION DESSERVIE**

L'agglomération du Grand Nouméa reste toujours aussi dynamique (*Source : ISEE - Synthèse N°35 - Recensement de la population 2014*).

### **- Le GRAND NOUMEA en 2014-**



Grand Nouméa représente un territoire d'une superficie de 1 643 km<sup>2</sup> et regroupe près de 180 000 habitants en 2014. La densité est globalement très faible en dehors de Nouméa (voir carte ci-dessus). La population a surtout crû vivement dans les communes périphériques (+ 3,5 % l'an) en comparaison à Nouméa (+ 1,7 %).

En 2014, les communes de Païta et Dumbéa rassemblent respectivement 20 600 et 32 000 habitants. Dumbéa devient ainsi la deuxième commune la plus peuplée de Nouvelle-Calédonie. La capitale atteint désormais 100 000 habitants, mais sa croissance démographique ne cesse de s'atténuer. Pour sa part le Mont-Dore compte 27 000 habitants et présente une évolution de population faible entre 2009 et 2014 (+1,1%).

**MENAGES PAR QUARTIER ET COMMUNE DU GRAND NOUMEA (SOURCE ISEE)**

<b>NOUMEA</b>	<b>36 824</b>
Anse-Vata	1 766
Baie des Citrons	1 097
N'Géa	1 307
Receiving, Motor pool	1 124
Orphelinat	572
Trianon	1 438
Faubourg Blanchot	1 176
Artillerie	777
Quartier latin	969
Vallée des colons	4 063
Magenta	2 948
Ouémo	700
Aérodrome	1 513
Portes de fer	1 796
Haut-Magenta	965
Centre-ville, Vallée du génie	1 267
Nouville	334
Montagne coupée, Vallée du tir, Doniambo	854
Montravel	531
P.K. 4	770
P.K. 6	1 133
Tina	582
Normandie	1 228
P.K. 7	1 518
Rivière-Salée	2 090
Zone indus. Ducos	391
Ducos	617
Logicoop	445
Kaméré	824
Numbo-Koumourou, Tindu	457
Val Plaisance	1572

<b>DUMBEA</b>	<b>9 193</b>
Koutio	3 091
Auteuil	836
Dumbéa sur mer	1 089
Plaine Adam	847
Nakutakoin	245
Les Koghis	224
Plaine de Koé	472
Katiramona sud	671
Nondoué-La Couvelée	501
Cœur de Ville	1 217

<b>PAITA</b>	<b>5 618</b>
Scheffleras	456
Mont Mou	713
Katiramona-Gadji	1 447
Ondémia-Port Laguerre	953
N'dé-Naniouni	138
Tamoa-Bangou-Saint Laurent	575
Tontouta-Littoral	646
Païta Centre	690

<b>MONT-DORE (LE)</b>	<b>7 951</b>
Pont des Français	268
Conception	236
Robinson	1 528
Boulari	759
Saint Michel	518
Saint Louis	330
La Coulée	992
Vallon Dore	711
Mont-Dore sud	724
Plum	715
La Lembi-Grand sud-Ile Ouen	170
Yahoué	1 000

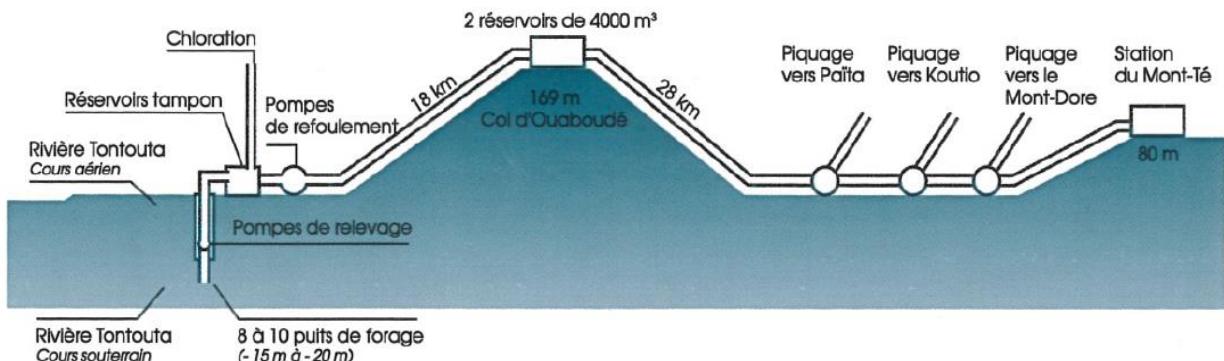
## V. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### L'UNITE DE DISTRIBUTION

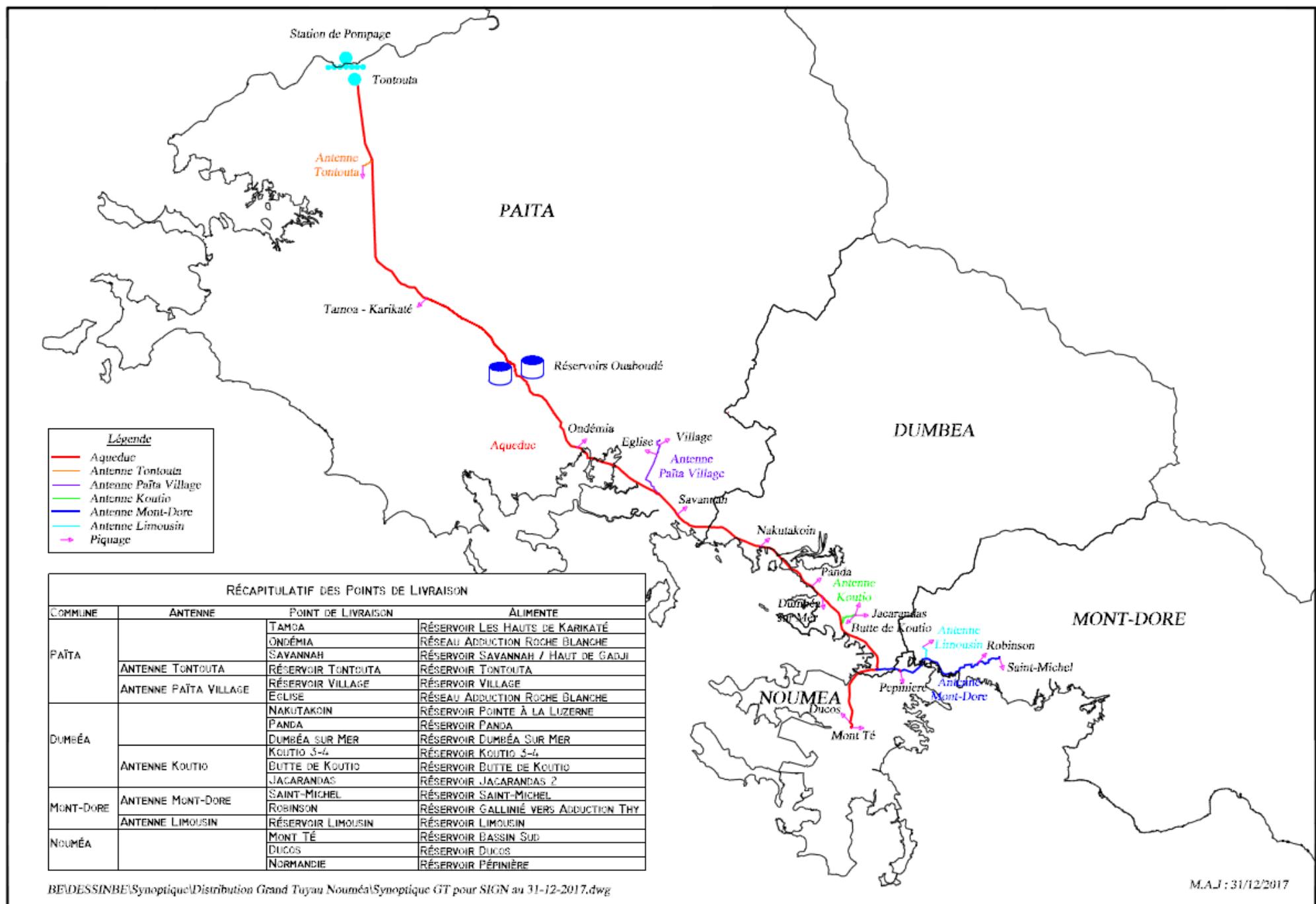
L'Unité de Distribution de l'Aqueduc du Grand Nouméa est composée :

- **d'une ressource** : un champ captant situé au niveau de la nappe alluviale en rive gauche de la rivière Tontouta sur la commune de Païta. Le champ captant est constitué de 11 forages, dont un forage positionné au-dessus d'une hauteur de crue décennale ;
- **d'un traitement de désinfection de l'eau**, installé à la station de reprise (côte 100). Sur ce site, situé à 2 km du champ captant, se trouvent :
  - deux réservoirs tampons de 400 m<sup>3</sup> ;
  - une station de pompage constituée de 5 pompes de refoulement (délivrant une pression de 20 bars et d'une capacité totale d'aspiration de 96 000 m<sup>3</sup>/jour) ;
  - une unité de traitement de l'eau par injection au chlore gazeux et ;
  - une conduite de refoulement de 18 km jusqu'aux réservoirs de stockage ;
- de deux réservoirs de stockage installés au col de Ouaboudé situé sur la commune de Païta qui permettent de stocker jusqu'à 8 000 m<sup>3</sup> d'eau (2 x 4000 m<sup>3</sup>),
- d'un réseau de distribution gravitaire composé :
  - d'une conduite principale de 27,6 km (acier revêtu DN 1000);
  - d'antennes (12,8 km principalement en fonte ductile) amenant l'eau de la conduite principale vers les points de livraison;
  - de 18 points de livraison desservant les quatre communes du Grand Nouméa : Païta (6), Dumbea (6), Mont-Dore (3) et Nouméa (3). Le piquage du réservoir de Dumbéa Sud a été mis en service en décembre 2017. Il sera intégré dans le RPQS 2018, portant à 19 le nombre de points de livraison.

Schéma du principe d'adduction d'eau potable



# DESSERTE EN EAU DES COMMUNES DU GRAND NOUMEA AQUEDUC



## UNE EXPLOITATION DYNAMIQUE

Le SIGN, propriétaire de l'ouvrage, est au plus proche de son exploitant la CDE. Une réunion mensuelle est programmée concernant l'exploitation, et des échanges réguliers sont opérés.

Les réunions mensuelles ont pour objectif de présenter le tableau de bord. Elles permettent la présentation des opérations courantes et exceptionnelles d'exploitation ainsi que les travaux de renouvellement entrepris.

Les données mensuelles permettent d'établir les factures de vente en gros aux communes.

Le bureau d'études de la CDE est un appui technique continu permettant de répondre aux problématiques concernant le renouvellement ou la modification des éléments du GT. Il est régulièrement consulté dans le cadre des aménagements du Néobus. Ces opérations sont toujours en cours en 2017. Il est également consulté lors de l'installation de nouveaux piquages.

Des propositions d'optimisation technico-économiques peuvent être présentées par l'exploitant selon les besoins (étude optimisation énergétique, onduleur de secours,...)

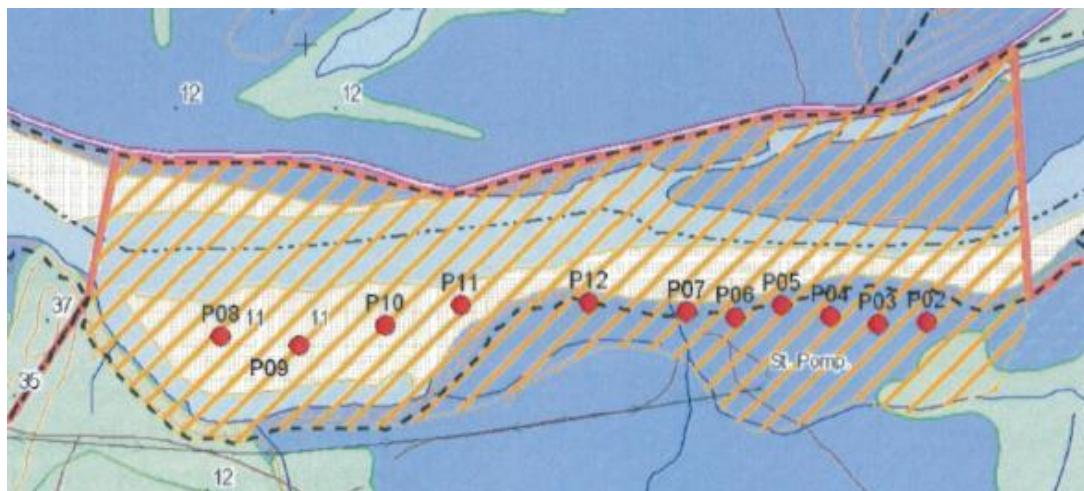
## LA RESSOURCE EN EAU

### **Le périmètre du champ captant**

Faisant suite à la demande du Président du Syndicat pour le captage de la TONTOUTA du 30 septembre 1998, une demande a été adressée au Président de la province Sud, par arrêté n°923-200/PS du 22 juin 2000, pour autoriser le captage d'une partie des eaux de la rivière TONTOUTA (commune de PAÏTA) par le SIVU.

Les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été déclarés d'utilité publique par l'arrêté N°94/PJ/SAJ du 31 janvier 2007. Ils ont été déterminés par l'arrêté N°2007-2501 IGNC du 31 mai 2007.

*Champ captant : signalétique*

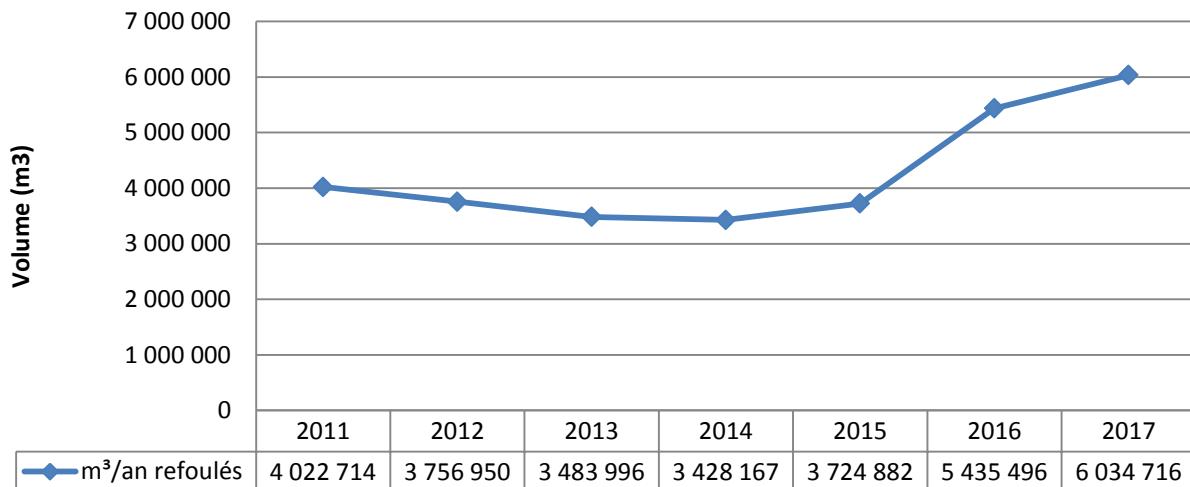


*Carte : Plan de situation des forages avec zonage du périmètre de protection immédiat – source arrêté n°2007- 2501 - protection périmètre du champ captant*

## Evolution de l'exploitation de la ressource

Le champ captant est composé de 11 puits qui prélèvent la ressource dans la nappe alluviale de la Tontouta. Ces 11 puits sont équipés de 15 pompes immergées, cumulant un débit théorique de prélèvement de 4200 m<sup>3</sup>/h. Elles permettent une souplesse d'utilisation pour le concessionnaire et une meilleure sécurité d'approvisionnement. Le captage est dimensionné pour un débit de prélèvement maximal de 96 000 m<sup>3</sup>/jour, soit 2 880 000 m<sup>3</sup>/mois.

*Evolution des m<sup>3</sup> refoulés - 2011 à 2017*



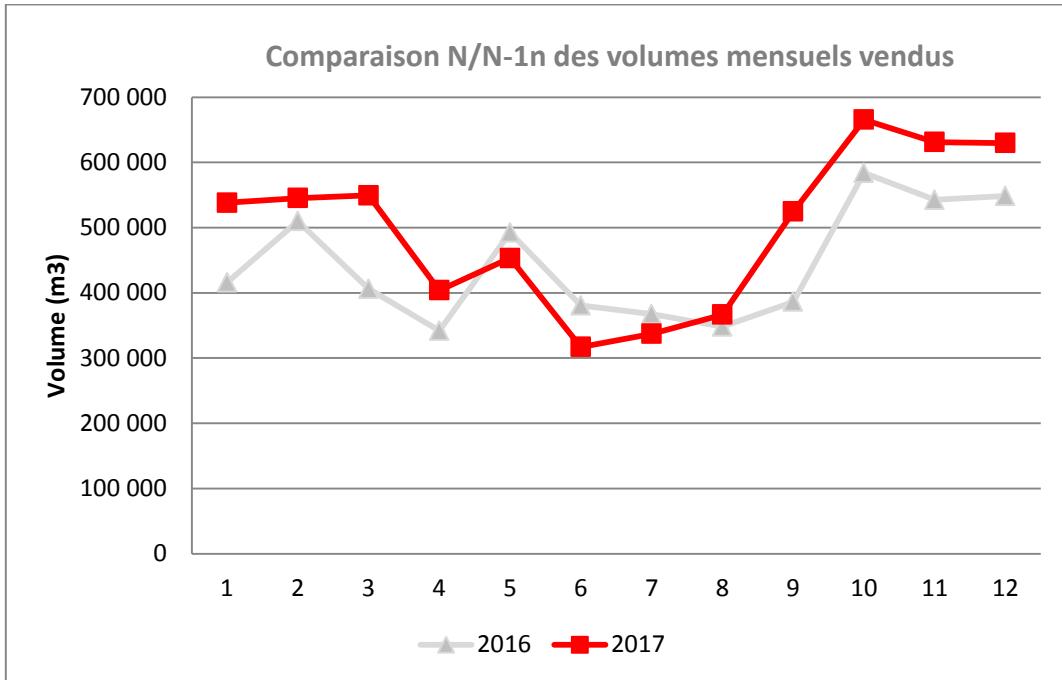
Les infrastructures exploitées par la CDE ont produit en 2017, 6 034 716 m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 11% par rapport à 2016. Ceci est dû d'une part à la consommation de la commune de Nouméa qui, bien qu'en baisse depuis 2016 reste soutenue, et d'autre part à l'épisode de sécheresse qui a été particulièrement sévère en 2017.

Les volumes prélevés par le champ captant présentent des anomalies de comptage dues à des retours d'eau dans les puits. Les pertes réelles entre le prélèvement et le refoulement ne peuvent donc pas être estimées.

Les sollicitations mensuelle en eau du GT (cf. graphique ci-dessous) de 2017 présentent le même profil que celle de 2016. On observe deux périodes marquées, en 2016 et 2017, à savoir :

- une augmentation de la consommation d'octobre à décembre (saison sèche particulièrement marquée en 2017) ;
- une consommation faible de juin à août (saison des pluies).

La « saison sèche » de 2016 perdure jusqu'en mars 2017, les consommations restent élevées les trois premiers mois de l'année 2017.



## LA QUALITE DE L'EAU

### Autocontrôle réalisé par la CDE

Une des missions essentielles du délégataire est d'assurer la qualité de l'eau fournie aux consommateurs. L'eau, pour être consommée, doit avoir des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques précises, et répondre à des normes règlementaires, à savoir :

- la délibération n°105 du 09/08/1968 ;
- la délibération n°238 du 18/11/1997
- L'arrêté n°79-153/SGCG
- Le décret métropolitain du 11/01/2007 et ses arrêtés d'application.

Pour cela l'eau est contrôlée et surveillée régulièrement :

- Une surveillance de la ressource, au niveau des piézomètres du champ captant permet de contrôler la qualité de l'eau avant qu'elle ne soit traitée ;
- Une surveillance dans la station de production dite « côte 100 » au niveau des cuves de stockage où s'effectue la chloration de l'eau ;
- Une surveillance à la distribution, c'est-à-dire aux points de livraison de l'eau.

Les contrôles sont réalisés par le laboratoire d'analyse de la Calédonienne des Eaux.

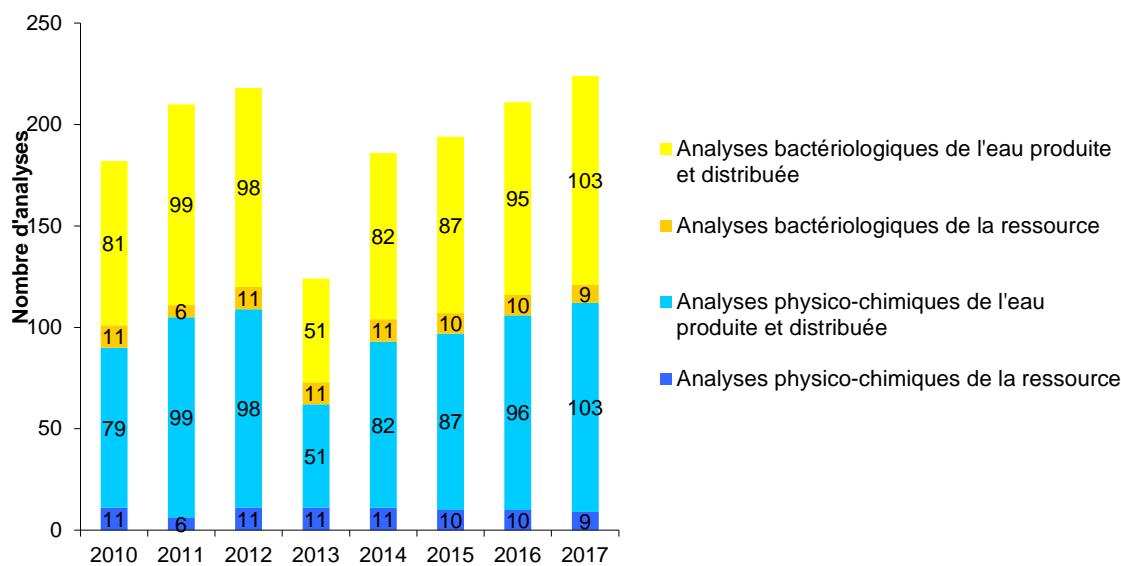
L'analyse bactériologique permet de vérifier l'absence de certaines bactéries indiquant une contamination de l'eau.

L'analyse physico-chimique a pour finalité de vérifier les critères de potabilité concernant les substances naturelles présentes dans l'eau mais aussi les substances indésirables ou toxiques liées à l'activité humaine.

Le graphique donne l'évolution du nombre d'analyses réalisées sur la période 2010-2017. On constate que le nombre d'analyses bactériologiques et physico-chimiques sur l'eau distribuée a augmenté en 2017. Le nombre d'analyse sur la ressource a légèrement diminué.

A l'ouverture des antennes, la CDE procède à des vidanges et à des analyses avant distribution de l'eau aux communes.

## Analyse de la qualité de l'eau



L'eau produite par les forages provient de la nappe alluviale de la Tontouta alimentée par la rivière. Naturellement filtrée, elle présente des caractéristiques assez constantes. L'absence d'activités agricoles en amont la préserve de contaminations par les pesticides.

En 2017, le pourcentage de conformité des prélèvements atteint 100% pour les analyses bactériologiques et physico-chimiques sur l'eau produite et distribuée vis-à-vis des normes calédoniennes. Cependant, ces normes étant obsolètes, les analyses sont également évaluées vis-à-vis de la réglementation métropolitaine. Trois « non conformités » physico-chimiques ont été détectées dans les analyses physico chimiques de l'autocontrôle. Elles sont présentées ci-dessous. Elles n'ont aucun impact sur la santé des consommateurs.

Analyses non-conformes Norme Française					
Date prélevement	Lieu du prélevement	Paramètre non conforme	Valeur paramètre	Seuil de conformité	Observations
06/02/17	Paita - Arrivée GT - Village	Turbidité	1,48 NFU	1 NFU	
14/03/17	Paita - Arrivée GT - Tontouta	pH	10,5	6,5<pH<9	
23/08/17	Chloration Côte 100 - Sortie refoulement	Turbidité	1,22 NFU	1 NFU	

### Analyses complémentaires réalisées par le SIGN

Des analyses supplémentaires ont été réalisées par le SIGN suite aux préconisations du PSSE. Elle consiste en l'analyse de paramètres complémentaires au suivi du délégataire, à des fréquences et lieux de prélèvements définis par le programme dans le PSSE.

Les analyses complémentaires effectuées sont celles proposées dans le PSSE du SIGN et qui ne sont pas déjà réalisées par l'autocontrôle du délégataire. Les paramètres et fréquences sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>Paramètres analysés</b>	<b>Fréquences et lieux de prélèvement</b>
Escherichia Coli	<b>Hebdomadaire</b> au point de livraison du Mont-Té
Entérocoques	
Turbidité	
pH	
Conductivité	
Chlore libre et chlore total*	
Chrome	<b>Mensuelle</b> à la côte 100
Nickel, Baryum, Selenium, Arsenic	<b>Trimestrielle</b> à la côte 100
Nitrites, Pb, Fluorures, THM	<b>Mensuelle</b> aux points de livraison
HAP	<b>Trimestrielle</b> au point de livraison Ducos
Chlorures, Fer, Cuivre, Sulfates, Ammonium	<b>Trimestrielle</b> aux points de livraison
Bactéries sulfito-réductrices	<b>Semestrielle</b> au réservoir de Ouaboudé

Deux résultats sont supérieurs **aux références qualités de l'arrêté métropolitain**. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Lieu	Paramètre	Valeur	Limite	Commentaires
<b>Antenne Tontouta</b> Juillet 2017	pH	9.7	9	Des pH > à 8 entraînent une diminution de l'efficacité de la désinfection au chlore, et augmentent les dépôts incrustants dans les canalisations  En juillet 2017, l'antenne de la Tontouta était fermée, les analyses ne sont donc pas représentatives.
<b>Antenne Tontouta</b> Octobre 2017	Dénombrement à 22°C Dénombrement à 37°C	12 N/ml 2394 N/ml	Variation maximale de 10 par rapport à la valeur habituelle	L'origine de ces germes n'est pas spécifique, ils peuvent s'introduire dans l'eau tout le long de la chaîne de production et de distribution. Certains de ces germes peuvent, dans des conditions favorables, se multiplier au cours de la distribution de l'eau.  <b>La numération sert à évaluer la population bactérienne qui n'est pas liée à la contamination fécale.</b> Les germes revivifiables sont considérés comme des indicateurs de bon fonctionnement et de bonne maintenance des ouvrages de distribution.  L'interprétation des résultats est basée sur l'évolution temporelle des dénombresments obtenus pour un même site de prélèvement qui ne doit pas présenter de variations anormales. Il permet d'évaluer les conditions sanitaires de la distribution (stagnation d'eau, entretien déficient, présence de nutriments...) et du résiduel de désinfection.  <b>Impact:</b> Ils ne présentent pas d'effets directs sur la santé, mais peuvent générer sur le long terme des problèmes dans les installations de dialyse.  Une forte concentration de germes peut provoquer des problèmes d'ordre organoleptique L'antenne était fermée de juillet à septembre 2017 et a été ouverte en octobre, ce qui peut expliquer cette augmentation des germes revivifiables. Néanmoins, l'échantillon présente une quantité de Chlore résiduel satisfaisant et aucune bactérie pathogène (E.colis et entérocoques).

## **Epandage DASS**

Suite à la présence de deux nouvelles espèces de moustiques vecteurs de maladies, la DASS a mis en place, en octobre 2017, un plan d'épandage de larvicide sur le secteur. Le marais (marais Nénéiméré) situé dans le périmètre de protection rapproché (PPR) du champ captant a fait l'objet d'un traitement au S-Méthoprène, par épandage de granule par hélicoptère. Ce produit, conseillé par l'OMS à la DASS, ne présente pas de toxicité pour les mammifères, amphibiens, poissons et reptiles. Selon l'OMS, il peut être utilisé en lutte anti-vectorielle pour le traitement de l'eau de boisson à des doses allant jusqu'à 1mg/l.

Des épandages sur le marais Nénéiméré ont commencé le 12 octobre 2017 et ont été réalisés toutes les 3 semaines jusqu'en février 2018 (au minimum). Des prélèvements ont été réalisés dans le forage F9 et au niveau des réservoirs de Ouaboudé afin de mesurer la concentration en S-Méthoprène.

Les résultats des analyses de 2017 sont présentés ci-dessous :

Lieu	11/10/2017 (Etat initial)	26/10/2017 1 <sup>er</sup> épandage	23/11/2017 2 <sup>ème</sup> épandage	14/12/2017 3 <sup>ème</sup> campagne
Forage F9	<0,5 µg/l	<0,05 µg/l	0.056	<0,05 µg/l
Réservoirs Ouaboudé	<0,5 µg/l	<0,05 µg/l	0.051	<0,05 µg/l

La substance a été retrouvée dans un seul échantillon, en novembre 2017, sous forme de traces.

## **LE PATRIMOINE RESEAU**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau est un indice chiffré de 0 à 120 points qui est calculé selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. En ce qui concerne le service de l'eau de l'aqueduc cet indice est de 75 points.

Les points à améliorer sont les suivants :

- Localisation des secteurs ayant fait l'objet de recherche de pertes d'eau, date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;
- Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur 3 ans) ;
- Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseau pour au moins la moitié du linéaire.

Les installations principales ont été édifiées pendant la période de construction initiale de 2000 à 2001. Au fur et à mesure des développements urbains qui se sont réalisés le long de l'axe Tontouta-Nouméa, de nouveaux points de livraison ont été créés.

En 2017, un point de livraison supplémentaire, le piquage au niveau du réservoir Sud de Dumbéa, a été mis en service. Celui-ci permettra de renforcer l'alimentation du secteur sud-est de la commune. Le réservoir a été raccordé en décembre 2017, portant à 19 le nombre de point de livraison.

*NB : Il n'apparaîtra dans l'inventaire du délégataire qu'en 2018.*

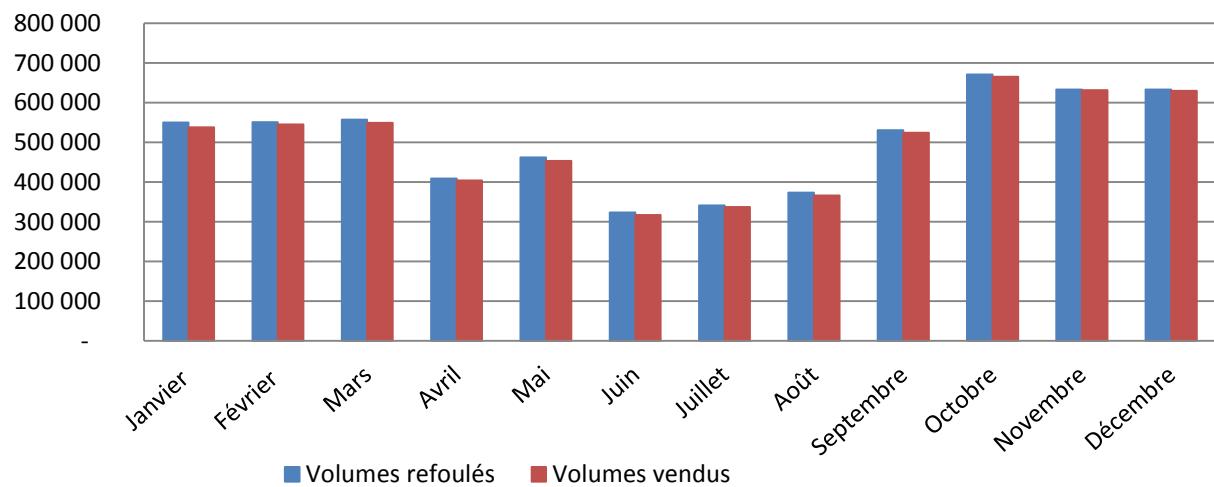
## *Nombre de points de livraison*

	<b>2017</b>
Dumbéa	7
Mont-Dore	3
Nouméa	3
Païta	6
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>

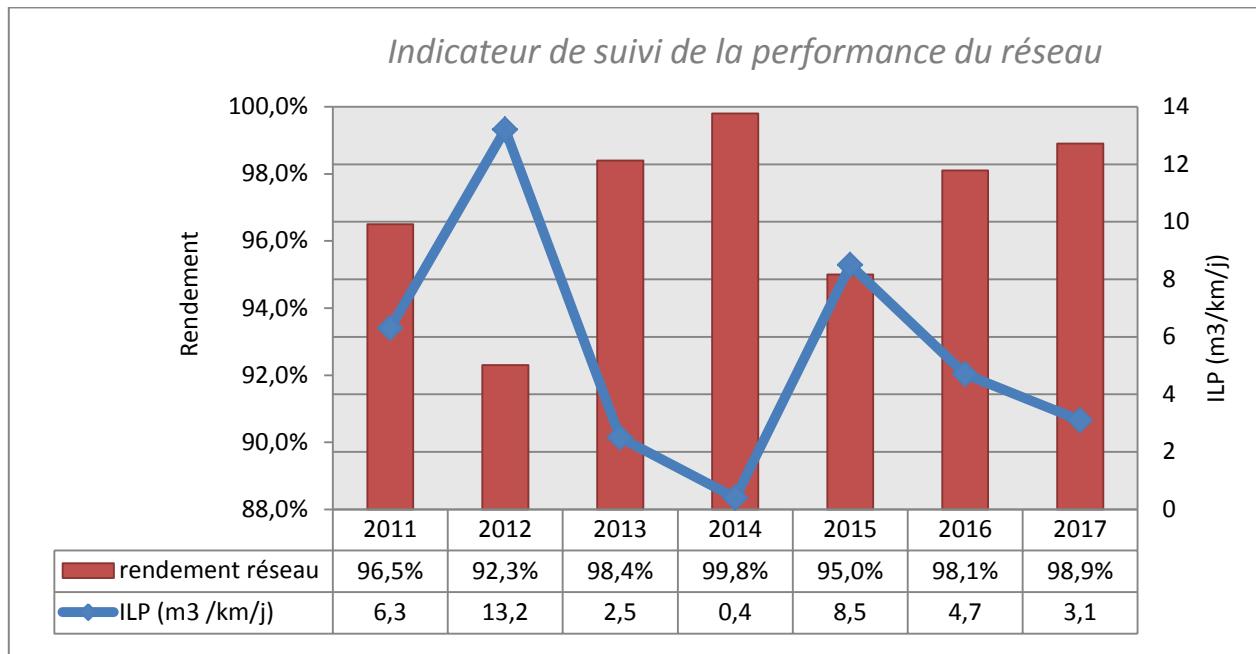
## **LE RENDEMENT DU RESEAU**

Deux indicateurs permettent de mesurer la performance du réseau : le rendement du réseau et l'indice linéaire de pertes (ILP).

Le graphique ci-dessous compare les volumes refoulés et vendus par mois pour l'année 2017.



- **Le rendement du réseau** : il représente les pertes entre les volumes refoulés et les volumes distribués aux points de livraison. Les pertes de réseau représentent 68 937 m<sup>3</sup> en 2017.
- **L'indice linéaire de pertes** comptaibilise le volume d'eau perdu par jour et par km de réseau. Les antennes jusqu'aux compteurs de livraison sont aussi comptabilisées et prises en compte dans le calcul soit 60 km de linéaire de réseau.



Le rendement du réseau est de 98.9%, en légère augmentation depuis 2016, et l'ILP est en baisse de 1,6 m<sup>3</sup>/km/jour par rapport à 2016. Ces deux indices sont inférieurs aux objectifs contractuels qui sont respectivement de 97% et 6 m<sup>3</sup>/km/jour.

L'exploitant est intervenu plusieurs fois dans le cadre de l'amélioration de l'ILP. Les pertes identifiées sont :

- 13/04/2017 Vidange annuelle Antenne Païta Village (volume estimé à 345 m<sup>3</sup>)
- 18/06/2017 Fuite sur raccord sonde de pression antenne ZAC Panda (Volume non estimable)
- 20/06/2017 Renouvellement débitmètre de sortie de la C100 (volume de vidange pour travaux estimée à 3000 m<sup>3</sup>)
- 26/07/2017 Raccordement de l'antenne alimentation réservoir Sud Dumbéa (volume de vidange pour travaux estimée à 368 m<sup>3</sup>)
- 24/08/2017 Réparation fuite sur canalisation vidange (RVI 15363) au niveau du pont de la Dumbéa (volume non estimable)
- 08/09/2017 Vidange de l'antenne Ondémia avant utilisation (volume de vidange 6 m<sup>3</sup>)
- 07/12/2017 Dévoiement temporaire de l'antenne Mont Dore DN 450 qui croise la piste cyclable (volume de vidange pour travaux estimée à 368 m<sup>3</sup>)

#### **MAINTENANCE, ENTRETIEN ET TRAVAUX SUR LE RESEAU**

##### **Travaux et entretiens réalisés par la Calédonienne des Eaux**

Le réseau est récent avec un âge maximum de 17 ans. La durée de vie d'une canalisation est d'environ 50 ans.

715 interventions de réparation, dépannages, contrôles, entretiens ont eu lieu en 2017 sur l'ensemble des ouvrages. La répartition des opérations par catégorie est présentée dans le tableau ci-dessous.

Interventions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Le pompage	1	10	28	12	258	153	33
Les puits de forages	39	79	158	202			102
La station de pompage	77	147	357	501	614	485	406
Les réservoirs	15	19	56	74	154	132	90
Le réseau de distribution	2	3	3	63	80	128	83
<b>Total</b>	<b>134</b>	<b>258</b>	<b>602</b>	<b>853</b>	<b>1106</b>	<b>898</b>	<b>715</b>

Des renouvellements ont été effectués dans le cadre du plan pluriannuel de renouvellement (aussi appelé Gros Entretien et Réparation : GER). Contractuellement, 21 actions de renouvellement étaient prévues en 2017.

27 actions de renouvellement ont été effectuées en 2017 dont :

- 12 actions de renouvellement prévues en 2017 terminées ;
- 5 actions de renouvellement prévues en 2017, initiées en 2017 mais toujours en cours ;
- 2 actions de renouvellement prévues en 2017, reporté avec accord du SIGN à cause de la sécheresse ;
- 8 actions de renouvellement anticipé sur panne.

2 actions initialement prévues en 2017 ont été réalisés en 2016 (renouvellement anticipé sur panne)

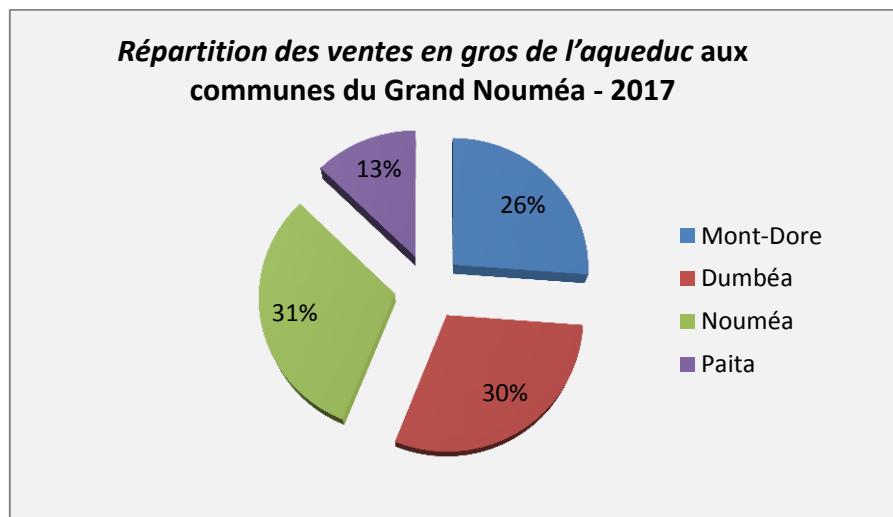
#### Travaux et études réalisés en 2017 par le SIGN :

- **Travaux PSSE lancé en 2016 et finalisés en 2017 :**
  - Sécurisation de l'accès à la chambre des vannes du forage n°2 ;
  - Sécurisation de 8 piézomètres ;
  - Protection anti-intrusion au niveau des aérateurs de la côte 23
- **Contrat d'agglomération 2017-2021 :**
  - Sécurisation des sites : installation de barrières de protection avec portail renforcé sur les sites de la côte 23, de la côte 100 et des réservoirs de Ouaboudé ;
- **Autres travaux :**
  - Réfection de la route d'accès au champ captant
- **Etudes**
  - Finalisation des études préliminaires de sécurisation des ouvrages du champ captant : Diagnostic de la vulnérabilité du champ captant aux crues et moyens de protection envisageables ;
  - Lancement de la procédure d'appel d'offre « Travaux et prestation annexes de protection des berges au droit des ouvrages du champ captant ». Les travaux consistent à reprendre le profil des berges et à les protéger à l'aide de matelas de gabions tubulaires sur un linéaire de 240 m entre les puits P4 et P7.
  - Etudes préliminaires de confortement de la DN 350 de la Karikouié



## **VENTE D'EAU AUX COMMUNES**

Le graphique suivant montre que, en 2017, les communes de Nouméa, Mont-Dore, et Dumbéa représentent chacune près de 30% des consommations d'eau totale du GT. La commune de Païta consomme 13% de la ressource délivrée par le grand tuyau en 2017 ce qui est bien plus élevé que les années précédentes.

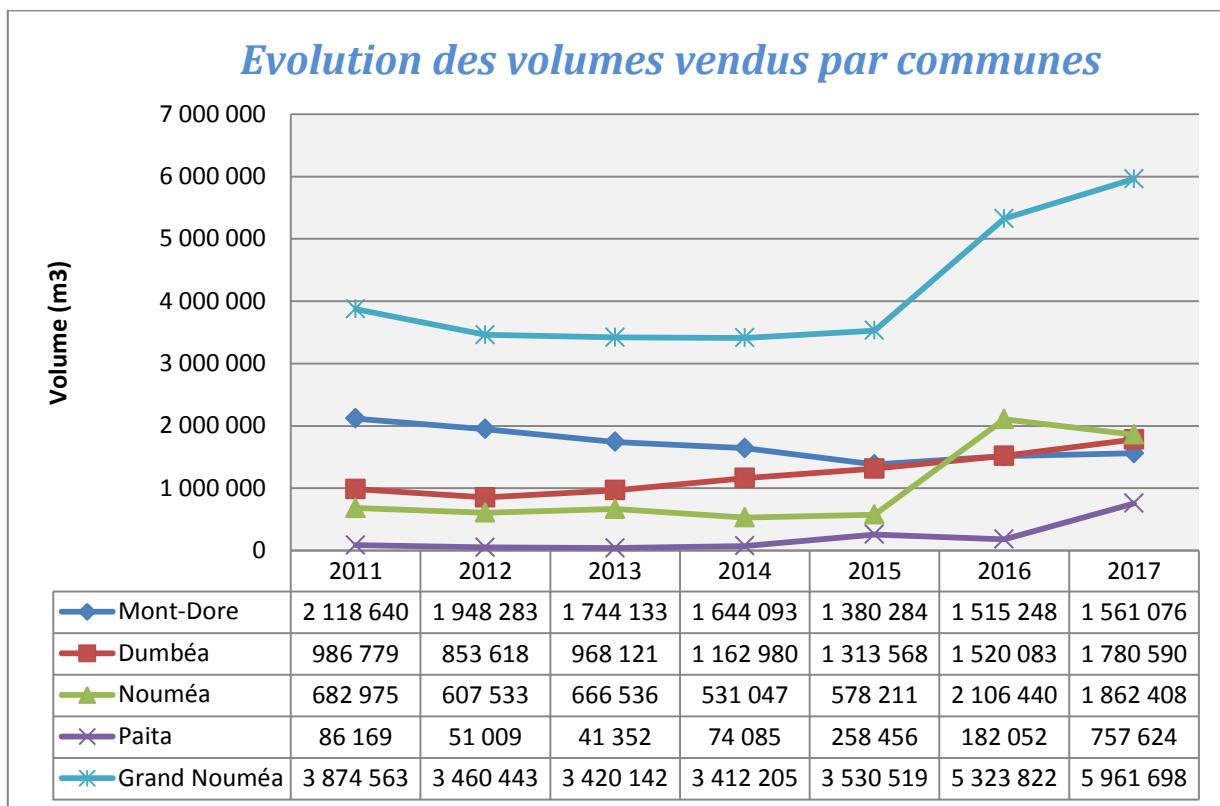


Le graphique ci-dessous présente les évolutions des volumes consommés par les communes de 2011 à 2017. Les volumes d'eau du Grand Nouméa restent constants de 2012 à 2015. On observe en 2016 puis en 2017 une forte augmentation des volumes d'eau vendus, principalement dû à l'augmentation de la consommation de la commune de Nouméa (+222% en 2017 depuis 2015) en raison de problème sur l'adduction principal de la commune (cf tableau ci-dessous). On note également que la consommation de Païta a triplé mais, les volumes étant initialement très faibles, la commune reste le plus petit utilisateur du GT.

Commune	Evolution 2016/2017
Points de livraison Nouméa	-11,6%
Points de livraison Dumbéa	17,5%
Points de livraison Mont Dore	2,7%
Points de livraison Païta	316,2%
<b>Moyenne</b>	<b>12,0%</b>

Le graphique montre que :

- le Mont Dore a su fiabiliser le réseau de distribution provenant de ses captages, diminuant la consommation d'eau du GT, sa consommation est stable depuis 2016 ;
- Païta a augmenté fortement sa consommation en 2017. Cette augmentation est due à l'épisode de sécheresse survenue sur le deuxième semestre 2017 ;
- Dumbéa, avec l'implantation du médipole et l'augmentation de sa population, augmente régulièrement sa consommation depuis 2012 ;
- Nouméa, suite à la casse de son adduction principale en 2016, a su optimiser les venues d'eau du barrage pour diminuer légèrement sa consommation d'eau du GT. Les volumes consommés restent néanmoins trois fois supérieurs à ceux consommés en considérant un fonctionnement « normal » des installations communales.



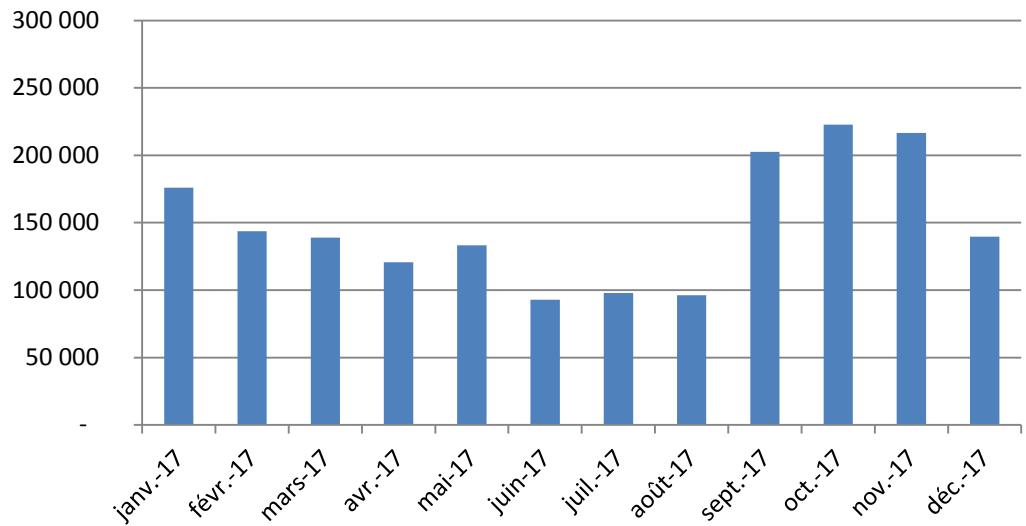
En 2017, le Grand Tuyau a vendu en moyenne  $16\ 345\ m^3/j$  d'eau potable ce qui correspond à 25.4% des volumes mis en distribution sur le Grand Nouméa. Les volumes moyens journaliers produits en 2017 représentent 17,3 % de la capacité maximale du GT ( $96\ 000m^3/j$ ).

Les histogrammes ci-dessous prennent en compte les volumes vendus par commune selon une périodicité mensuelle.

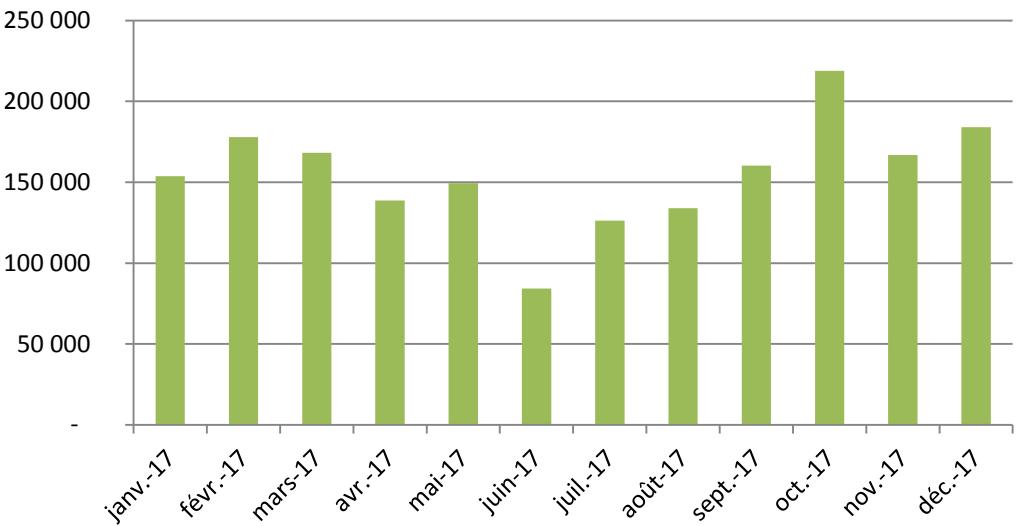
Dumbéa et Païta présentent des consommations plus marquées par la saisonnalité (consommations élevées en période sèche, d'octobre à décembre). Les consommations des communes de Nouméa et du Mont-Dore sont moins schématisées. Ceci s'explique par le fait que le mode de consommation d'eau du GT de ces communes n'est pas directement et uniquement lié à des problèmes quantitatifs.

*Les ventes mensuelles d'eau de 2017 par commune*

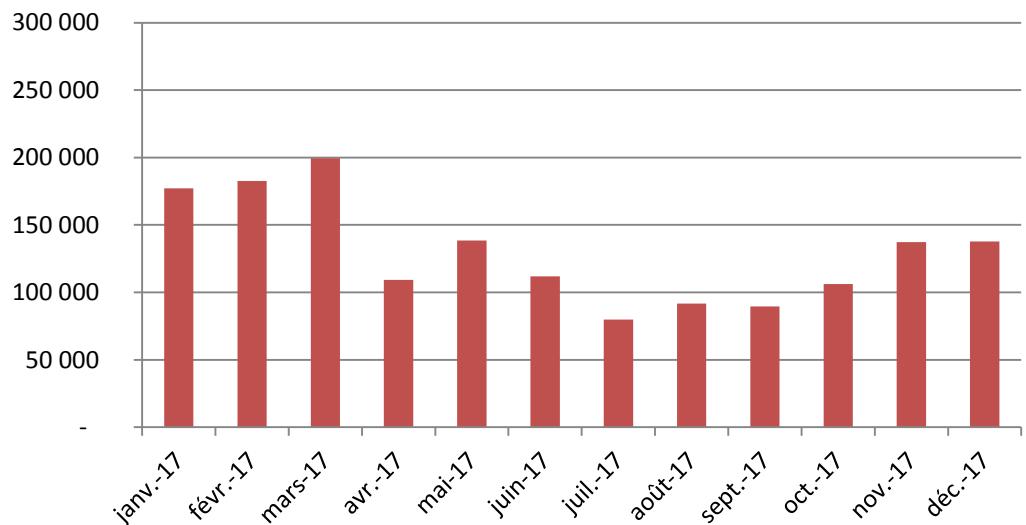
**Dumbéa**



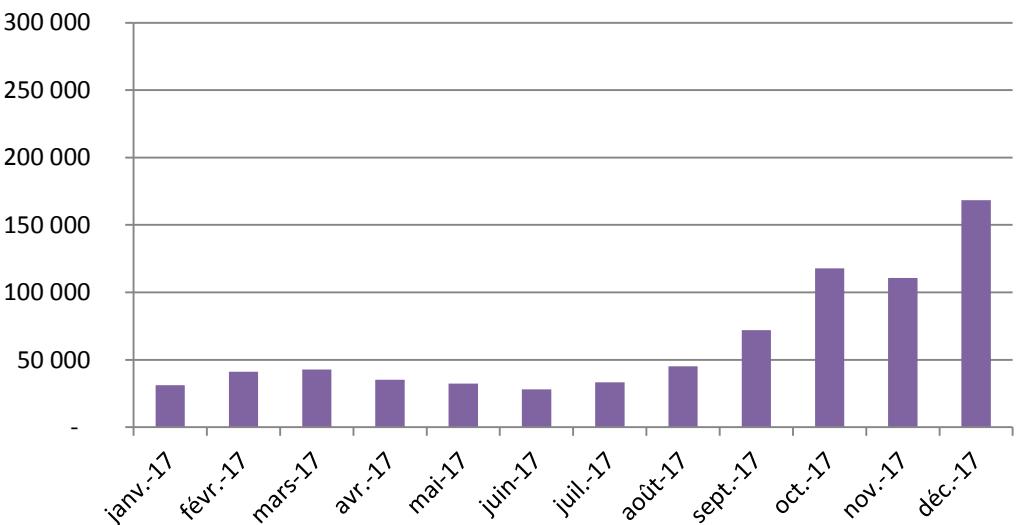
**Nouméa**

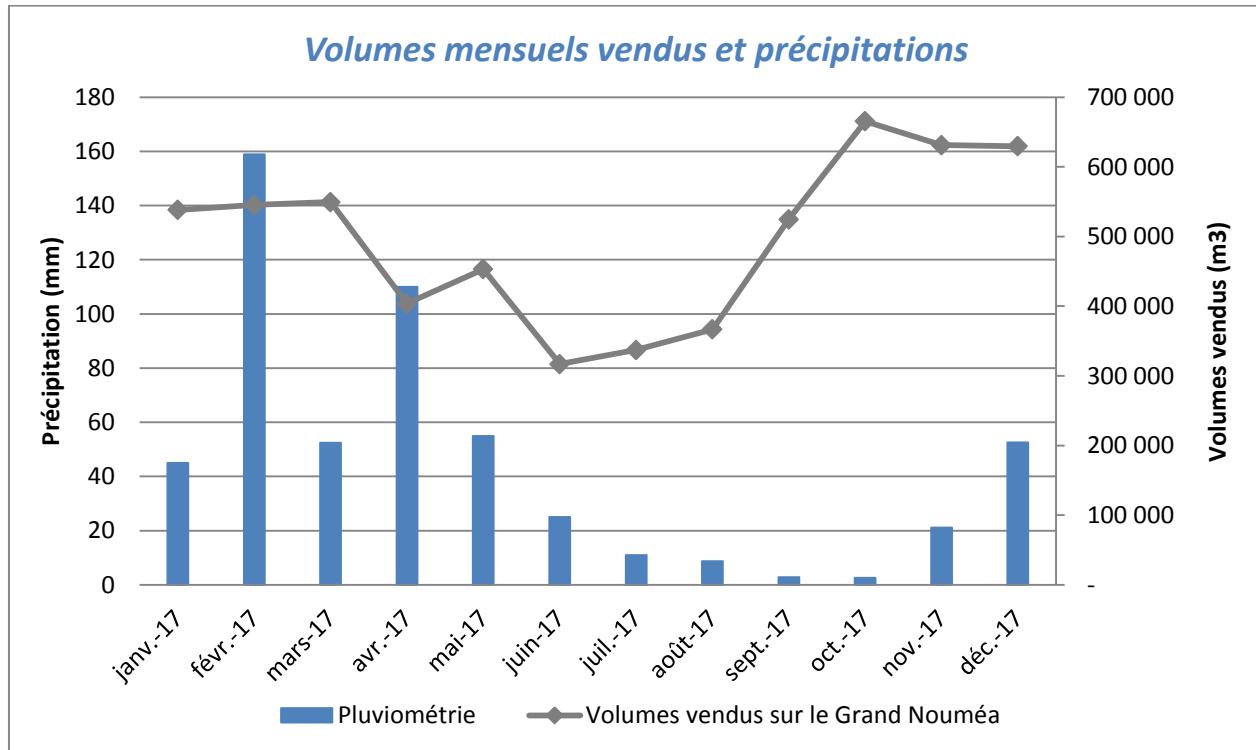


**Mont-Dore**



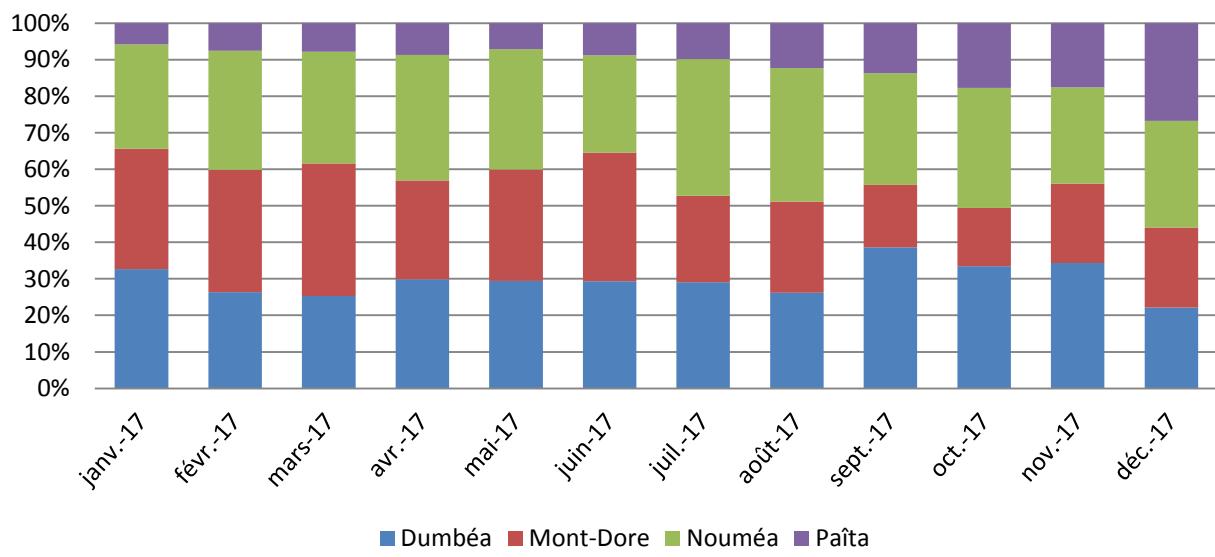
**Païta**





A l'échelle du Grand Nouméa, les consommations sont cohérentes avec les variations de la précipitation, en prenant en compte le décalage du temps de transfert de l'eau vers les rivières et les nappes.

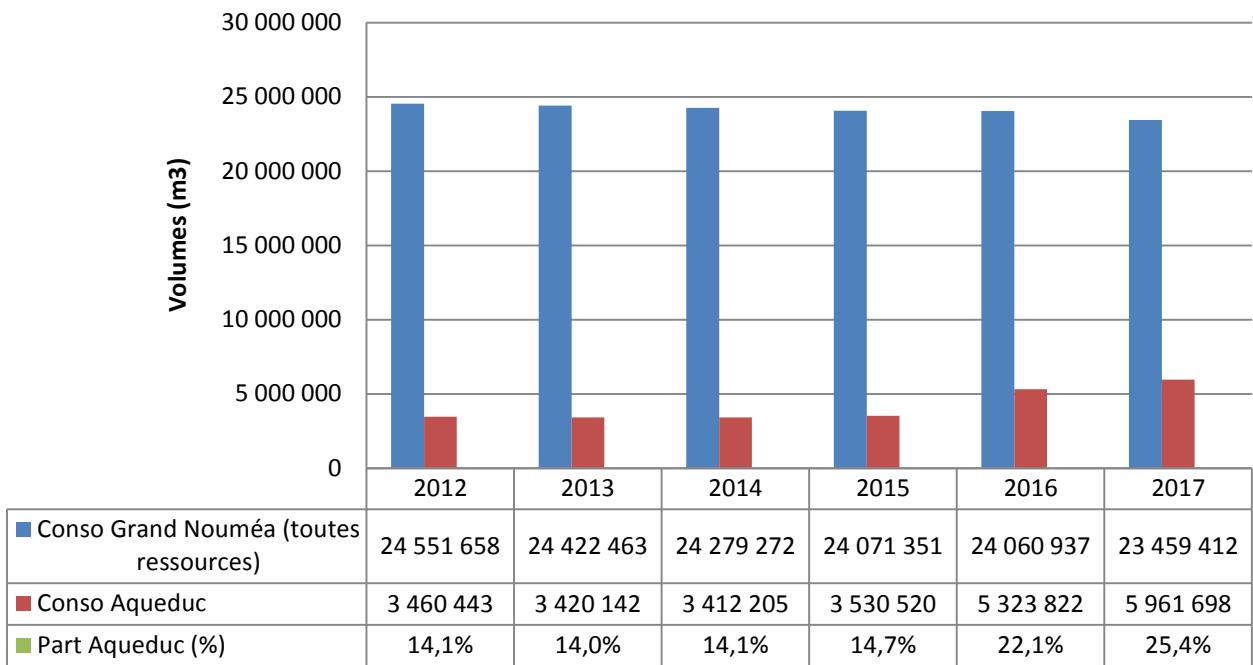
### Répartition des volumes vendus du Grand Nouméa en cumulé ( $m^3$ )



### LA PART DU GRAND TUYAU

Le volume d'eau total distribué sur les communes du Grand Nouméa (toutes ressources confondues) s'élève à 23,5 millions de  $m^3$  (23 459 412  $m^3$ ). L'aqueduc fourni 25,4% des volumes délivrés par les communes du Grand Nouméa. Les volumes délivrés par le grand tuyau ont fortement augmenté depuis 2015, et la consommation globale d'eau sur le grand Nouméa diminue légèrement tous les ans. La part provenant du GT augmente donc fortement depuis 2016.

### *Evolution des consommations Aqueduc / consommations totales*



## VI. TARIFICATION ET RECETTES

### **LE COUT DU SERVICE**

Le rachat de l'intégralité des titres de la SADET constitue une opération singulière, ainsi le SIGN est en mesure de maîtriser le service de gestion des eaux de la Tontouta.

Le contrat de délégation en régie intéressé du service public portant sur l'exploitation de l'adduction de la Tontouta pour le renforcement du Grand Nouméa a été confié pour 6 ans à la CDE.

Les tarifs de l'eau sont donc fixés dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'adduction de la Tontouta pour le renforcement de l'alimentation en eau du grand Nouméa en régie intéressée. Le contrat de concession est entré en vigueur le 1er janvier 2015, qui comprend les missions suivantes :

- la production, potabilisation de l'eau brute, le transport, le stockage et la distribution jusqu'aux points de livraison ;
- la gestion du service ;
- la maîtrise d'ouvrage des équipements, la maintenance et les travaux de renouvellements.

Le tarif en vigueur de la part variable de 2017 est de 23,44 xpf soit une augmentation de 4% par rapport à 2016.

Le tarif de la part abonnement est de 40,86 xpf soit une augmentation de 4% par rapport à 2016.

### **REMUNERATION DU DELEGATAIRE**

La rémunération annuelle hors taxes de l'année n, Rn, est établie selon la formule suivante :

$$70\% \times Dn + Pn \times VOLVeGn$$

Avec :

- Dn : dépenses d'exploitation de l'année n, telles que prévues dans le compte d'exploitation prévisionnel (valeur Dcep<sub>n</sub>), et indexées à l'année n dans les conditions de l'Article 37.
- Pn : prix par m<sup>3</sup> vendu en gros aux quatre communes membres du Syndicat, tel que prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel (valeur Pcep<sub>n</sub>), et indexé à l'année n dans les conditions de l'Article 37.
- VOLVeGn : volume en m<sup>3</sup> réellement vendu en gros pendant l'année n aux quatre communes membres du Syndicat mentionnées à l'Article 9.

Les volumes et les dépenses sont appréciés sur la base de 12 mois.

**LE COMPTE ANNUEL DE RESULTAT 2017 DE L'EXPLOITATION**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>DONNEES DU SERVICE</b>	<b>du 12/01 au 31/12</b>		
Volumes (m3) ventes en gros	5 957 681	5 323 822	3 359 742
<b>PRODUITS (en kXPF)</b>	<b>249 504</b>	<b>245 562</b>	<b>191 411</b>
Vente eau	249 341	234 990	191 411
Travaux attribués à titre exclusif	164	10 572	
<b>CHARGES - TOTAL (en kXPF)</b>	<b>206 061</b>	<b>210 440</b>	<b>167 799</b>
Personnel	34 518	29 047	29 338
Energie électrique	70 515	88 674	53 640
Réactifs	10 828	10 562	6 692
Analyses	4 950	4 635	4 789
Sous-traitance, matières et fournitures	7 336	1 942	5 088
Fournitures	5 145	10 311	5 401
Entretien et réparations			
Autres dépenses d'exploitation	16 538	12 062	11 896
- télémunication, postes et télégestion	1 167	749	552
- engins et véhicules	3 240	3 465	3 706
- informatique	5 092	1 866	2 580
- assurances	945	369	703
- locaux	4 152	4 221	2 141
- autres	1 942	1 393	2 214
Autres frais (Travaux)	9 245	9 245	9 245
Amortissements biens propres	1 521	563	635
Impôts locaux et taxes	683	192	315
<b>Sous-total des charges d'exploitation</b>	<b>161 279</b>	<b>167 233</b>	<b>127 039</b>
Redevances d'occupation du domaine public	231	230	230
Contribution des services centraux et recherche	5 502	3 991	3 414
Gros Entretien et Renouvellement	38 851	38 778	36 971
Frais financiers (BFR, frais de caution bancaire)	197	207	145
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>43 443</b>	<b>35 122</b>	<b>23 612</b>
Impôt sur les sociétés	18 681	16 507	8 713
<b>RESULTAT APRES IMPÔT</b>	<b>24 763</b>	<b>18 615</b>	<b>14 899</b>

## **BILAN DES PRODUITS ET CHARGES DU DELEGATAIRE**

### **Produits**

Les ventes d'eau augmentent de 6,1% (14,3 MF) en raison de l'augmentation des volumes de 11,9%. Les produits liés à la vente d'eau correspondent à la rémunération basée sur les volumes réellement vendus en 2017.

Les travaux exclusifs correspondent à des travaux de réparation suite à une casse causée par une entreprise.

### **Charges**

Les **charges de personnel** progressent de 5,5 MF. Cela s'explique par un surcroit de travail pour l'exploitation en raison de sujets exceptionnels en 2017 : entretien conduite et passage aérien, cyclones Cook et Donna, défaillance de l'inverseur de source principal... Mais cela s'explique également par la hausse de la valeur ajoutée du contrat calculé sur le résultat comptable de 2017 qui tient compte des régularisations 2016 et 2017 (entre les volumes provisoires et réels).

Les **dépenses d'énergie** électrique diminuent de 20,5% (18 MF). L'année 2016 avait enregistré 11,2 MF de pénalités. Le solde est lié à des effets de provision comptable.

Les **réactifs** sont stables entre 2016 et 2017.

Le poste **analyses** est stable entre 2016 et 2017.

Les dépenses de **sous-traitance** augmentent de 5,4 MF. Elles sont liées notamment à d'importants travaux : traitement anticorrosion et de peinture sur les parties aériennes, maintenance jeux de barres cellules et changement du disjoncteur Enercal de la Tontouta...

Le poste **fournitures** diminue de 5,2 MF.

Le poste **autres dépenses** augmente de 4,5 MF en raison de la hausse de la valeur ajoutée du contrat (cf. commentaire charges personnel), mais également en raison de l'augmentation de nos frais informatiques, notamment avec des développements liés à la TGC.

Le poste **autres frais (travaux)** comporte les travaux à réaliser dans le cadre du contrat (télégestion sur compteurs de ventes en gros, batteries pour optimisation de l'énergie électrique, levée topographique des réservoirs) et lissés dans le compte d'exploitation sur la durée du contrat. Le montant correspond à celui du prévisionnel. Les **travaux neufs** sont représentés par les opérations de créations d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif). En ce qui concerne l'Aqueduc, il n'y a pas de travaux neufs à la charge de la CDE (excepté ceux convenus dans le contrat).

La charge relative aux **amortissements biens propres** correspond aux amortissements de notre matériel en domaine privé. Elle augmente de 958 KF en raison de la hausse de la valeur ajoutée du contrat (cf. commentaires charges personnel).

Les **frais de siège** progressent de 1,5 MF, ils correspondent à 1,8% du chiffre d'affaires.

Le poste **Gros Entretien et Renouvellement (GER)** correspond à la dotation prévue au CEP du contrat. Le **renouvellement** se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité.

Les **frais financiers** (besoin en fonds de roulement, frais de cautions bancaires) sont stables entre 2016 et 2017.

**BILAN DES PRODUITS ET CHARGES DU BUDGET ANNEXE DU SIGN**

		<b>2017</b>
<b><i>Recettes de l'eau</i></b>		<b>849 177 434</b>
Ventes d'eau en gros à Nouméa		46 133 481
Ventes d'eau en gros au Mont-Dore		36 583 861
Ventes d'eau en gros à Dumbéa		45 356 467
Ventes d'eau en gros à Païta		14 822 975
Abonnement au GT - Nouméa		410 182 196
Abonnement au GT - Mont-Dore		76 231 250
Abonnement au GT - Dumbéa		126 073 922
Abonnement au GT - Païta		93 331 832
<b><i>Redevances d'occupation domaniale</i></b>		<b>461 450</b>
<b><i>Produits exceptionnels</i></b>		<b>3 559 290</b>
<b>Total des recettes d'exploitation</b>		<b>852 736 724</b>
Charges d'exploitation		300 777 053
Rémunération du délégataire*		287 321 169
Sous-traitance générale		5 021 827
Fournitures de petit équipement		29 951
Charges sur biens immobiliers		863 870
Maintenance logiciel informatique		214 723
Assurance multirisques		3 908 953
Honoraires assistance juridique		2 884 490
Services bancaires et assimilés		100 000
Divers		263 375
Taxes Foncières		168 695
Charges de personnel		19 281 194
Charges financières		205 160 097
Dotations aux amortissements		184 660 231
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>709 878 575</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>142 858 149</b>
Subventions d'investissement		19 979 944
Amortissement des investissements		184 660 231
Excédents de fonctionnement		200 503 416
Reports exercice N-1		14 959 698
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>420 103 289</b>
Remboursement des emprunts		222 812 947
Frais d'études		13 940 236
Agencements et aménagements d'autres terrains		20 320 436
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>257 073 619</b>
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>163 029 670</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>305 887 819</b>

\*La rémunération du délégataire inclut la régularisation 2016 et la rémunération prévisionnelle des 12 mois de 2017 basée sur les volumes d'octobre 2015 à septembre 2016.

## VII. LES PERSPECTIVES POUR 2018

### **TRAVAUX SIGN :**

- Réfection des berges du champ captant de la Tontouta

La consultation pour les travaux de confortement des berges du champ captant a été lancée en décembre 2017. Les travaux seront réalisés en 2018.

- Suite des travaux de sécurisation des installations du Grand Tuyau :

- établir un cahier des charges précis des travaux à réaliser,
- réaliser un phasage et un planning de travaux,
- lancer les appels à candidatures pour la réalisation des travaux.

- Réfection du socle de la pompe P5

- Suivre les préconisations du PSSE

### **ETUDES :**

- Etude de délimitation des Périmètres de Protection des Eaux (PPE) du champ captant
- Etude de remise en service de la Karikouié
- Actualisation des données des études pour l'extension du Grand Tuyau vers le Mont-Dore

### **AUTRES :**

- Révision des conditions financières du contrat de DSP avec la CDE
- Mise en place d'analyses en doublon par un laboratoire extérieur à la CDE

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>ADEME</b>	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
<b>CCSPL</b>	Commission Consultative des Services Publics Locaux
<b>CDE</b>	Calédonienne des Eaux
<b>CEP</b>	Compte d'Exploitation Prévisionnel
<b>CRAE</b>	Compte Rendu Annuel d'Exploitation
<b>CTCNC</b>	Chambre Territoriale des Comptes de Nouvelle Calédonie
<b>DCE</b>	Dossier de Consultation des Entreprises
<b>DENV</b>	Direction de l'Environnement de la province Sud
<b>DSP</b>	Délégation de Service Public
<b>EGN</b>	Eaux du Grand Nouméa
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<b>GT</b>	Grand Tuyau
<b>ICPE</b>	Installation Classées pour la Protection de l'Environnement
<b>ILP</b>	Indice Linéaire de Pertes
<b>LDE</b>	Lyonnaise Des Eaux
<b>PPR</b>	Plan Prévisionnel de Renouvellement
<b>PS</b>	Province Sud
<b>PSSE</b>	Plan de Sécurité Sanitaire des Eaux
<b>RPQS</b>	Rapport (annuel) sur le Prix et la Qualité du Service
<b>SADET</b>	Société des Eaux de Tontouta
<b>SEUR</b>	Société des Eaux Urbaines et Rurales de Païta
<b>SIGN</b>	Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa
<b>SIVU</b>	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
<b>SOCOTEC</b>	Société Contrôle Technique Expertise Construction
<b>VDN</b>	Ville de Nouméa